



Ville de Bouxwiller
et ses communes associées

N° 70T 2026 du 10 avril 2026

ARRETE
Portant autorisation de débit temporaire de boissons

Le Maire de la commune de Bouxwiller

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2542-2 et suivants,
- Vu** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.3321-1, L.3334-1, L.3334-2,
- Vu** L'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2003,

Considérant la demande formulée par Monsieur VASSAS Eric pour l'association « Les Chevrons d'Alsace-Lorraine »

ARRETE

Article 1er

Il est accordé à Monsieur VASSAS Eric, l'autorisation de vendre des boissons à consommer sur la place du Château à Bouxwiller, lors de l'exposition de voitures de collection, le vendredi 01 mai 2026 de 10h00 à 17h00.

Aucune boisson alcoolisée ne sera vendue à des mineurs. La sécurité des lieux est assurée par les propres moyens du demandeur qui sera tenu pour responsable de tout incident.

Article 3

Ne pourront être vendues que des boissons appartenant aux deux premiers groupes, définis à l'article L 3321-1 du Code de la santé publique.

Article 4

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouxwiller.
- Monsieur le Chef de la Police Municipale de Bouxwiller.
- Au demandeur.

Bouxwiller, le 10 avril 2026

Le Maire

Freddy STAATH

